



# CHARTRE QUALITE

Le Comité de L'Oise - Formations a mis en place une charte Qualité afin d'assurer des formations pertinentes, efficaces et respectant les référentiels applicables à l'organisme. Cette charte concerne les formateurs et les bénéficiaires et permet de s'assurer que les formations proposées répondent bien au cahier des charges défini ci-après.

Celle-ci recommande la lecture du document suivant : [QUALIOPI](#), qui encadre toute la démarche de qualité des professionnels de la formation.

## **1. Les engagements de l'organisme de formation**

- Une offre de formation de proximité, modulaire ou continue, répondant aux besoins des bénéficiaires dirigeants de clubs associatifs de handball (voir d'autres sports) ;
- Un accompagnement des futurs bénéficiaires et des clubs dans le ciblage des formations, afin de proposer à chacun un parcours adapté aux besoins respectifs ;
- Une équipe professionnelle à l'écoute ;
- Une mise à jour permanente des outils pédagogiques mobilisés et des méthodes employées ;
- Une mobilisation de formateurs qualifiés sur l'ensemble du département du déroulement de la formation ;
- Une mise à disposition de formateurs compétents, qualifiés qui actualiseront régulièrement leurs connaissances et leurs savoir-faire ;
- Une valorisation et une implication de chacune des parties prenantes de la formation ;
- Un accompagnement des bénéficiaires dans les procédures administratives et financières ;
- Une attention aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- Un regard sur la collecte et l'utilisation des données comme le prévoit le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679.

## **2. Les engagements des Formateurs**

- Fournir tous les éléments nécessaires à l'évaluation des compétences et qualifications autorisant le partenariat en tant que formateur pour accomplir leurs missions, (Fiche de renseignement, CV, qualifications diverses...);
- Travailler dans le cadre de cette charte qualité et de la démarche Qualiopi mise en place par l'organisme de formation ;
- Participer aux groupes de travail préparatoires, à la conception du plan détaillé et à la mise en place des actions de formation et des besoins, ainsi que de définir les objectifs des contenus ;
- Assister régulièrement aux réunions pédagogiques, avant et après session ;
- Informer l'organisme de formation le plus tôt possible de toute difficulté concernant l'accessibilité et ainsi que le jour de la formation afin de mettre en place leurs besoins en début de séance ;
- Collaborer à la rédaction ou à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des bénéficiaires, en gardant des contenus qui répondent aux attentes et besoins ;
- Exercer son activité de formateur selon différentes modalités, en particulier ;
- Perfectionner ses compétences pour un maintien de qualité de la prestation ;
- Maintenir et actualiser ses connaissances dans ses domaines de formation ;
- Participer aux différentes veilles organisées par l'organisme de formation ;
- Accompagner et suivre les bénéficiaires ;
- S'améliorer en tenant compte des appréciations des bénéficiaires.



### **3. L'évaluation des formations**

L'évaluation étant indispensable dans le processus d'amélioration des formations, le formateur participe à sa mise en œuvre, notamment dans le cadre du contrôle de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

#### ***Évaluation "à chaud" :***

- Le formateur sous la responsabilité du Comité de L'Oise - Formations, donnera aux bénéficiaires toutes informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation ;
- Celui-ci, notera également les dysfonctionnements ou problème rencontré lors du déroulement des évaluations et procèdera au suivi individuel ;
- Le formateur intégrera les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogique.

#### ***Évaluation "à froid" :***

- Le formateur donnera aux bénéficiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation ;
- Celui-ci intégrera les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;
- Afin de développer le réseau de formateurs, l'intervenant identifie, dans la mesure du possible, de nouvelles compétences au sein du groupe animé ;
- L'ensemble de ces éléments seront ensuite communiqués et exploités par Le Comité de L'Oise - Formations.

### **4. Données personnelles**

Conformément au Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2022 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être opérés, il est ainsi rappelé que la collecte des données et leurs traitements :

- Ne se font que dans le cadre des activités de l'organisme de formation ;
- Ne sont pas partagés à des tiers ;
- Peuvent être accessibles à l'organe de direction de l'organisme de Formations sous couvert d'un besoin réel identifié (sauf pour les formateurs externes qui n'ont pas accès aux adresses mails des bénéficiaires).

Toute personne identifiée dans le cadre du traitement des données peut demander :

- D'avoir accès à ces données ;
- De les rectifier ;
- De demander leur effacement ;
- De s'opposer au traitement de ces données ou le limiter ;
- Recevoir lesdites données à caractère personnel sous un format structuré afin de les transmettre à un autre responsable de traitement (portabilité des données).

Elle peut exercer ces droits en adressant un courrier à l'organisme de formation à l'adresse suivante :

Comité Oise Handball – 8 Route de Flandres – 60700 SAINT MARTIN LONGUEAU, ou par mail avec accusé de réception à : [5760000@ffhandball.net](mailto:5760000@ffhandball.net)



## Les 5 piliers majeurs de notre engagement qualité

1. Proposer aux dirigeants des clubs associatifs de handball une offre de formation claire, adapté, précise, professionnelle et accessible ;
2. Répondre à tous les publics bénéficiaires par des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées ;
3. Mettre en adéquation les formations proposées et nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement ;
4. Entretenir et développer la qualification, les connaissances et les compétences des Formateurs du handball ;
5. Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes.